

SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2023 À 20H00

L'an deux mille vingt trois, le vingt-et-un du mois de décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 15 décembre 2023 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Cathy GARCIA EBOLI (*arrivée en cours de séance*) – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET.

Absents ayant donné pouvoir : J.-P. BADIA a donné pouvoir à A. ROLLANDIN
S. FICCA a donné pouvoir à B. PÉCHON
J. GALÉRA a donné pouvoir à J. LEPRÉ
I. PILLON a donné pouvoir à C. VEILLARD

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 14, procurations : 4, votants : 18.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 23 novembre 2023
- Délibérations
 - Modalités d'attribution du régime indemnitaire RIFSEEP
 - Régime indemnitaire police municipale
 - Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat
 - Achat parcelle terrain Falourdo
 - Subvention complémentaire association Arts villettois
- Divers
 - Diagnostic CAUE
 - Horaires extinction éclairage public
 - Projets aménagements immobiliers
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 23 NOVEMBRE 2023

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20231221-01

MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP (présenté par O. Laurent)

La refonte du régime indemnitaire présentée lors de la séance du conseil municipal du 19 octobre ayant été validée par le Comité Social Territorial (CST), la délibération permettant sa mise en œuvre à partir de janvier 2024 est soumise à l'approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20231221-02

RÉGIME INDEMNITAIRE POLICE MUNICIPALE (présenté par O. Laurent)

Afin d'aligner les règles de maintien du régime indemnitaire sur celles applicables aux autres agents dans la délibération précédente, il est proposé de modifier en conséquence le régime indemnitaire de la police municipale.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20231221-03

MISE EN PLACE DE LA PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE (présenté par O. Laurent)

Comme présenté lors de la séance du conseil municipal du 23 novembre, et suite à l'avis favorable du CST, il est proposé le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sur la base des montants établis pour la fonction publique d'État. Le versement sera effectué sur la paye de janvier 2024.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20231221-04

ACHAT PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE AU CARREFOUR CHEMIN DE L'OIE – RUE NEUVE (présenté par J. Tissot)

Afin d'améliorer la visibilité et la sécurité au carrefour chemin de l'Oie – rue Neuve suite aux aménagements du chemin de l'Oie, il est proposé l'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 8 m² (issue de la parcelle C 2195) à l'angle de ces deux rues. Le prix a été fixé avec le propriétaire à 1500 €. La commune prendra également en charge les frais de notaire et les coûts de géomètre, soit un montant total d'environ 3000 €. Vienne Condrieu Agglomération prendra à sa charge les travaux d'aménagement de voirie sur la parcelle acquise.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

Après des échanges avec le département de l'Isère, une subvention d'un montant total de 1700 € sera finalement versée à l'association « Arts villettois », il n'est donc pas nécessaire que le conseil municipal prenne une délibération supplémentaire.

[20h25 arrivée de C. Garcia Eboli]

QUESTIONS DIVERSES**DIAGNOSTIC CAUE (présenté par S. Idé)**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a mené une mission de 5 jours de diagnostic de la commune autour, parmi d'autres sujets, du projet d'extension de la maison des associations. Les différents bâtiments communaux ont été étudiés, en terme fonctionnel, de consommation d'énergie, d'accès, etc.

Une méthodologie et un accompagnement sont proposés par le CAUE pour aller plus loin : rédaction d'un cahier des charges en vue de la consultation de programmistes, études, assistance à maîtrise d'ouvrage, menant à une réalisation au-delà de 2026 (prochain mandat). Le coût de la mission CAUE serait d'environ 1800 € (10 jours d'intervention), il faut ensuite prévoir un coût de programmiste d'environ 2 % du marché des travaux (au moins 40 000 €).

Une alternative consiste à se faire accompagner par un bureau d'étude pour concevoir le cahier des charges et consulter la maîtrise d'œuvre. Les travaux pourraient alors débuter fin 2025. Vienne Condrieu Agglomération pourrait également apporter une aide à la commune.

Du fait de l'ambition du projet, il apparaît nécessaire de bénéficier d'une assistance extérieure. Il est discuté l'intérêt de prendre le temps de la réflexion pour bien cibler les aspects fonctionnels, même si cela doit être un peu plus long.

Concernant les aspects financiers et notre capacité de financement, il sera plus facile d'y voir clair une fois le résultat financier 2023 connu en janvier 2024. Il faut prendre en compte également le coût des travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux qui pourraient nous être imposés par la réglementation dans les années à venir. L'AGEDEN (Association pour une GEstion Durable de l'Énergie), qui a travaillé avec le CAUE sur le diagnostic de la commune, peut nous accompagner sur ce point.

Il est décidé à l'unanimité de demander l'accompagnement complémentaire du CAUE (18 votants / pour : 11 – abstention : 7 – contre : 0).

PROJET IMMOBILIER ANGLE ROUTE DE MARENNES – RUE DE L'ÉGLISE (présenté par J. Tissot)

Le promoteur a indiqué qu'il prévoit une diminution du nombre de logements par rapport au projet présenté lors du dernier conseil municipal.

PROJET IMMOBILIER CHEMIN DES RONCES (présenté par J. Tissot)

Il a été confirmé par la SAUR que l'approvisionnement en eau potable pose problème pour ce projet et nécessiterait de gros investissements.

PRÉPARATION BUDGET 2024 (présenté par O. Laurent)

Comme prévu, le budget municipal devrait être voté lors de la séance du 21 mars 2024. Au préalable il faut que les commissions réfléchissent à leurs projets pour 2024. Des fichiers partagés sont prévus pour que chacun fasse ses suggestions d'ici fin janvier, les commissions se réuniront ensuite au plus tard début février pour que le conseil puisse se réunir vers la mi-février et établir la liste des projets retenus.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE (présenté par J. Lepré)

Vienne Condrieu Agglomération va aménager, à ses frais, un nouveau point d'apport volontaire des déchets, rue de la Forge, sur les terrains acquis par la commune entre l'ancienne forge et l'accès à la maison des associations.

HORAIRES EXTINCTION ÉCLAIRAGE PUBLIC (présenté par A. Rollandin)

Il avait été évoqué l'idée d'avancer l'extinction de l'éclairage public à 23h00 en hiver pour faire des économies d'énergie complémentaires. L'intérêt pour diminuer la pollution lumineuse est également évoqué. Différents inconvénients sont aussi à prendre en compte : impact sur la qualité de l'image des caméras de vidéo-protection, besoin de main d'œuvre pour le réglage des horloges deux fois par an si les horaires sont différents en été et en hiver.

Julien Lepré précise qu'il n'est pas encore en mesure d'évaluer l'impact financier des horaires d'extinction, certaines données sont encore en cours de collecte.

Il est suggéré d'attendre l'hiver prochain pour un meilleur recul sur la situation.

L'extinction de l'éclairage public à 23h00 est soumise au vote et rejetée (18 votants / pour : 4 – abstention : 8 – contre : 6).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le maire,



Le secrétaire,

